Buralistes -interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : jeudi 11 octobre 2007

L'AFP rapporte que selon René Le Pape, président de la Confédération des débitants de tabac, les buralistes vont « redescendre dans la rue » si l'Etat n'assouplit pas l'interdiction de fumer pour les bars-tabac le 1er janvier. Il affirme que le congrès « qui va se tenir jeudi et vendredi risque fort de se prononcer en faveur d'une mobilisation » et que les détails de cette mobilisation seront détaillés vendredi. D'après l'agence, les buralistes demandent d'installer des fumoirs avec extracteurs d'air moins stricts que prévu et d'autoriser les petits établissements (entre 30 et 40 m2) en zone rurale à pouvoir choisir le statut fumeur ou non fumeur.

« Les buralistes en colère » titre LE PARISIEN qui observe qu'alors que les ventes reculent fortement, ils menacent de descendre dans la rue afin que l'interdiction de fumer soit assouplie dans les bars tabacs. Evoquant le congrès qui réunit aujourd'hui et demain 500 buralistes, le journal rapporte les propos de René Le Pape « nous ne voulons pas revoir complètement le décret, mais tel qu'il est présenté actuellement il est inapplicable dans les bars - tabacs ». Le quotidien qui revient sur les revendications des buralistes (voir AFP) souligne que l'autre « pierre d'achoppement » est l'interdiction de fumer en terrasse si celle-ci est couverte. René Le Pape affirme « durant la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy avait estimé qu'on ne peut pas traiter les petits et les gros établissements de la même manière. Il s'était également déclaré favorable à une concertation avec les professionnels. Eh bien qu'il tienne parole », et il fait part de cette crainte « aujourd'hui un tiers des fumeurs réguliers déclarent qu'ils ne consommeront plus dans un établissement où on ne peut plus fumer ». Suit un point sur la baisse des ventes de tabac

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac